

Payerne, le 08 décembre 2020

Au Conseil Communal

De et à

1530 Payerne

## **Rapport de la Commission chargée d'étudier le Préavis n° 26/2020**

### **Objet du préavis : Renouvellement des infrastructures informatiques: centre de calcul, réseau informatique, WiFi**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis n° 26/2020 était composée de

Messieurs Schmid Nicolas  
Prudhomme Xavier  
Bardi Luan  
Bucher Roland en remplacement de Rosset Alexandre  
Bapst Cédric  
Marguet Michael, en qualité de président-rapporteur.  
Monsieur Duc Logan était absent

La commission s'est réunie une seule fois, le lundi 07 décembre 2020. Monsieur le Syndic Eric Küng nous a rejoints en cours de séance accompagné de Monsieur François Leuthold, chef du secteur Informatique et télécoms pour répondre aux diverses questions et éventuels doutes que nous pouvions avoir sur ce préavis. Nous les remercions ici pour leur disponibilité et leurs explications dans un contexte particulier au vu de la situation sanitaire actuelle.

### **1. Analyse**

En premier lieu, la commission s'est intéressée à l'infrastructure IT de la commune dans sa globalité. En effet, la commission voulait pouvoir se faire une idée sur la pertinence et l'utilité d'une telle infrastructure. Il s'avère que l'infrastructure IT de la commune de Payerne est relativement grande. Entre les usagers internes et les ressources à disposition des écoles cela représente plus de 450 utilisateurs. En plus de l'hébergement de l'infrastructure pour plusieurs entités externes telles que le SDIS, un nombre important d'interconnexions entre les bâtiments et de points technique tel que stations de pompage sont aussi managés par notre service IT. L'infrastructure Wireless-Lan à disposition des écoles commence sérieusement à montrer des signes de faiblesse et doit être remplacée rapidement.

Nous avons constaté que la commune avait les outils et documentait correctement son infrastructure afin de garantir la pérennité et le développement de cette dernière. Nous avons depuis peu une fibre optique reliant l'hôtel de ville à Aéroport et profitons de chaque ouverture de route pour développer ce réseau.

Nous nous sommes ensuite interrogés sur la possibilité de virtualiser dans un cloud une plus grande partie de notre infrastructure afin de limiter l'investissement demandé dans ce préavis. Il a été démontré que d'un point de vue tant juridique que financier cela n'était pas intéressant pour l'instant. L'infrastructure actuelle est de type hybride, cela veut dire qu'elle comporte déjà certains services dans le cloud. Ce point est précisément ce qui a amené à ce deuxième préavis qui dans son contenu n'a pas changé. Cependant une étude menée par KPMG a pu démontrer entre-temps que la solution retenue était pour l'instant la plus appropriée; soit une solution hybride.

La commission souhaiterait une réflexion de fond 3 ans avant la prochaine échéance de renouvellement de l'infrastructure afin de pouvoir évaluer d'éventuelles migrations vers des services cloud dans les meilleures conditions possibles. En prenant en considération que la durée de vie des serveurs sujets de ce préavis serait de 5 ans (par rapport à 8 ans actuellement) cela reviendrait à dire que la municipalité devra mener une réflexion de fond dès 2022.

La commission s'est posée la question si le fait de doubler la capacité de stockage serait suffisant pour les besoins à venir de la Commune, sachant que la digitalisation continue à se développer. Il nous a été répondu que les nouveaux stockages réseaux tels que celui proposé dans ce préavis permettent une compression des données beaucoup plus grande. En prenant en compte cette technologie nous pouvons compter au final sur une capacité d'environ 5 fois le stockage actuel et cela suffirait selon Monsieur Leuthold.

Pour terminer, la commission n'est pas satisfaite du rapport de l'entreprise KPMG, mandatée pour étudier la faisabilité et les différences de coûts dans l'idée d'une solution full-cloud. Ce rapport qui a coûté CHF 25'000.- est constitué pour sa plus grande partie de phrases types indiquant les démarches à suivre pour cette évaluation. Il n'y a par exemple aucun détail sur la solution cloud retenue pour la comparaison. Le document est en anglais, une partie en français et quelques feuilles en allemand.

## 2. Conclusions

D'un point de vue plus général, la commission relève que l'infrastructure demandée dans ce préavis est adaptée et correspond aux besoins. Selon monsieur le syndic le budget de fonctionnement du service Informatique et Télécom devrait rester plutôt stable. Il y a une volonté de digitaliser un peu plus l'administration mais ceci en fonction des possibilités financières. La commission regrette néanmoins que ces mesures doivent-êtres prises dans l'urgence par manque d'anticipation. Elle demande qu'en 2022/2023 un véritable projet puisse être discuté afin d'anticiper le renouvellement des installations IT aux environs de 2025.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres présents, de voter les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 26/2020 de la Municipalité du 14 octobre 2020;  
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

#### Décide :

- Article 1:** d'autoriser le renouvellement d'infrastructures informatiques, centre de calcul existant, cœur de réseau informatique, WiFi et la création d'un centre de calcul de secours avec acquisition d'un système de thermorégulation pour un montant de Fr. 390'000.- TTC;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 390'000.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 390'000.et de l'amortir sur une durée de 5 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la commission  
Le président-rapporteur

Marguet Michael  
